

Saint-Martin-d'Hères, le 25 novembre 2024

Conseil d'Administration du mardi 3 décembre 2024 Délibération n°CA-2024-49

NATURE : AFFAIRES JURIDIQUES / Centre de documentation
Objet : Modification du règlement intérieur du Centre de documentation

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,

Vu l'avis du CEVIE du 22/11/2024.

Compte tenu du passage à l'inscription gratuite pour tous et de la mise en place de zones « calme » et « silence » au sein de la bibliothèque, il est nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur.

Il vous est proposé d'adopter le nouveau règlement intérieur de la Bibliothèque ainsi mis à jour.

Annexes : Règlement intérieur du Centre de documentation modifié

Le président fait procéder au vote.

Résultat du vote :	
Nombre de présents :	21
Nombre de procurations :	05
Votes « Pour » :	26
Votes « Contre » :	00
Abstentions :	00

Décision du Conseil d'administration : Les modifications du règlement intérieur du centre de documentation sont approuvées telles qu'exposées en annexe.

Jean-Luc Névache
Président du Conseil d'administration

